



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de l'agglomération Paris Saclay et de la communauté de communes du Pays de Limours – Nord Ouest Essonne

ENTRE

Le Territoire composé de la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS)

Représenté par Grégoire de Lasteyrie, Président de l'agglomération Paris-Saclay autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 décembre 2021,

La Communauté de Communes du Pays de Limours

Représenté par Dany Boyer, Présidente de la communauté de communes du Pays de Limours autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Eric Jalon, Préfet de l'Essonne

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'agglomération de Paris-Saclay et de la communauté de communes du Pays de Limours autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En lien avec l'actualisation du projet de territoire de l'agglomération Paris-Saclay, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 5 ans. Il pourra être mis à jour régulièrement en fonction de la maturité et / ou l'émergence de projets. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Présentation des territoires et de leurs priorités de l'agglomération Paris-Saclay et de la communauté de commune du Pays de Limours en annexe 1

Article 2 – Ambition des territoires de l'agglomération Paris-Saclay et de la communauté de communes du Pays de Limours

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire actualisé pour le territoire de l'agglomération Paris-Saclay et les priorités du territoire du Pays de Limours.

Les orientations décrites dans ce contrat, sont élaborées en adéquation avec les priorités communes aux deux territoires, soit l'agglomération Paris-Saclay et la communauté de communes du Pays de Limours, et dont les ambitions correspondent à la logique du CRTE.

Les quatre axes qui structurent ce CRTE avaient été identifiés dans le cadre de la convention d'initialisation signée entre l'état et les deux EPCI le 2 septembre 2021 :

- Ambition 1 : Transitions écologique
- Ambition 2 : Transitions numérique
- Ambition 3 : Transitions socio-économique
- Ambition 4 : Transitions démographique

L'ensemble de ces 4 ambitions se décline en orientations stratégiques dont la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser sont déclinés dans les tableaux associés.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques qui découlent des quatre ambitions décrites précédemment en s'appuyant sur le projet de territoire

Les orientations stratégiques sont déclinées en axes opérationnels et en fiches actions. Ces dernières comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité technique.

Les orientations stratégiques sont décrites dans l'annexe 2.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les fiches action qui composent ce CRTE se déclinent selon trois échelles de territoire différentes.

Le premier périmètre est celui des actions identifiées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Paris-Saclay ou concernant plusieurs communes de celle-ci.

Le second niveau, identifie des actions à l'échelle communale de l'agglomération Paris-Saclay, et valorise des projets communaux.

Les dernières actions répertoriées sont celles développées par la communauté de commune et les communes du Pays de Limours.

L'ensemble de ces actions sont décrites dans le tableau de synthèse de l'annexe 3a

4.1 Programmation des actions

Le plan d'action du CRTE recense l'ensemble des projets identifiés sur le territoire concourant aux objectifs partagés du contrat; il est mis à jour chaque année.

Les actions identifiées s'inscrivent dans le cadre des axes stratégiques et des objectifs opérationnels définis dans le CRTE.

Elles se traduisent par des fiches action qui font l'objet d'un examen annuel en fonction de la maturation des projets et des demandes de co-financements sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Les financements indiqués dans le programme d'action et les fiches action associées s'entendent comme les plans de financement prévisionnels et précisent uniquement les besoins de financement qui seront sollicités auprès de l'Etat, de ses opérateurs et de l'ensemble des partenaires.

Dans ce cadre, l'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

L'État s'engage également, à travers le CRTE, à diffuser leurs dispositifs et accompagner les démarches pour l'accès à l'ensemble des programmes et financements disponibles dans une logique intégratrice et notamment ceux des opérateurs de l'Etat (ADEME, agence de l'eau, etc.).

Chaque année, seront examinées les propositions de projets à conduire et les demandes de co-financement des nouvelles actions. Sera examiné également l'avancement et la programmation des actions engagées.

Les projets identifiés feront l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de la mise au point du CRTE.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité technique

Les nouveaux projets seront examinés et validés par la gouvernance définie ci-après afin d'être intégré au CRTE.

Par principe, les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Les projets fortement émetteurs en gaz à effet de serre (projets d'infrastructures ou industriels fortement émetteurs ou polluants, développement de transports polluants, construction de logements ne respectant des ambitions énergétiques allant au-delà des normes) ne seront pas accompagnés.

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires.

4.2 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

L'agglomération de Paris-Saclay a déjà engagé les dispositifs suivants :

- Le Schéma directeur de l'Offre économique adopté en 2019
- Le programme Territoires d'industrie Versailles Saclay dont relèvent les deux EPCI signé en 2019
- L'audit et schéma directeur d'aménagement et de développement commercial en cours d'approbation (sept 2021)
- Le projet d'Opération de Revitalisation de Territoire en cours d'élaboration (déc. 2021)
- Les contrats de ville et de cohésion urbaine signés en 2015 par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et de la Communauté d'Agglomération d'Europ d'Essonne (EPCI ayant fusionnés en 2016) et le protocole d'engagements renforcés et réciproques signé en décembre 2020.
- Le programme de renouvellement urbain engagé(s) sur la commune de Longjumeau par le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier du Bel Air signé en 2016 et la signature de la convention ANRU prévue à l'automne 2021
- L'Opération Programmée de l'Amélioration, de l'Habitat (OPAH) signée avec l'ANAH en 2020
- Le contrat local de santé devant signé avec l'Agence régionale de santé prévu à l'automne 2021 ainsi que le conseil local de santé mental avec l'hôpital Barthélémy Durand et l'ARS, et le conseil local de santé mental signé en 2016 avec l'hôpital d'Orsay et l'ARS
- Le programme Territoire 100% ENR duquel relève l'intercommunalité
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental
- Les Contrats territoriaux eau et climat conclus avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et le département de l'Essonne sur les bassins versant Orge, Yvette et Bièvre

La communauté de communes du Pays de Limours a déjà engagé les dispositifs suivants :

- - Le contrat de ruralité achevé en 2020
- - Le programme petites villes de demain engagé sur les communes de Briis et Limours (convention d'initialisation signée en 2021)
- - Les projets en cours d'élaboration de PCAET et de PLHI

4.3 Bilan des actions concourant aux objectifs du CRTE soutenues en 2020 et 2021

Annexe 4 - DSIL 2020-2021

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager, en fonction des besoins qui seront identifiés, à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice des territoires et/ou de ses membres.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas engagement de financement.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les partenaires financeurs communiquent chaque année les calendriers et les procédures d'instruction et de financement et s'engagent à tenir informés les partenaires des suites données à l'instruction de leurs dossiers dans un objectif d'amélioration des dossiers de demande de financement.

6.2. Les territoires signataires

En signant ce contrat de transition écologique, les EPCI assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Les territoires signataires s'engagent à désigner dans leurs services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Les territoires signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation

Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Chaque projet ayant un ancrage territorial, la mobilisation et la concertation seront menées en s'appuyant sur l'échelon communal, niveau le plus approprié pour une communication et une sensibilisation qualitative.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire de l'agglomération Paris-Saclay menée en parallèle de l'élaboration du CRTE, une mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économique a eu lieu afin d'orienter les grands axes de développement du territoire.

Durant la durée du contrat, l'agglomération Paris-Saclay se laisse la possibilité de solliciter les membres de la société civile, notamment par le biais de son conseil de développement.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

S'agissant des modalités de suivi et de gouvernance, un comité de pilotage et de suivi des actions du CRTE sera mis en place sous la coprésidence du Préfet de l'Essonne, du sous-préfet de Palaiseau et des présidents de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de la Communauté de Communes du Pays de Limours. Y seront associés tous les acteurs (en particulier les communes) dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance. Les opérateurs seront associés à ce comité de pilotage autant que de besoins.

Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an notamment pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...),

Concernant le comité technique, il réunira les représentants des services de l'Etat et des territoires (DGS des EPCI et de communes ou leurs représentants). Il sera chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunira au moins deux fois par an, dont une fois en amont du comité de pilotage, pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de représentants des territoires concernés et de l'état, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et s'achèvera au terme du mandat en cours.

La durée de ce contrat est équivalente à la durée restante du mandat soit 5 ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Néanmoins, l'ajout de fiches action pourra être effectué aux périodes d'actualisation sans nécessité d'avant le validation du comité technique.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Versailles.

Fait à Évry-Courcouronnes, le 07 FEV. 2022

Le préfet de l'Essonne,


Eric JALON

Le Président de la CA Paris-Saclay,
Maire de Palaiseau,


Grégoire de LASTEYRIE

Le Présidente de la CCPL,
Maire d'Angervilliers,


Dany BOYER

Eric JALON

Annexe 1 - Présentation des territoires de l'agglomération Paris-Saclay et de la communauté de commune du Pays de Limours

L'agglomération Paris-Saclay/CCPL a une densité de population forte (1127 habitants/km² - contre 718 en Essonne et 1013 pour l'ensemble de l'Île-de-France, Paris inclus). Mais ce chiffre global ne rend pas compte de la diversité de la situation du territoire.

Il connaît depuis plusieurs décennies une urbanisation dense et continue qui s'étend en « doigts de gants » en suivant les axes de transports et le fond des vallées. De larges zones urbanisées sont implantées dans la vallée de l'Yvette ainsi qu'à la confluence Orge/Yvette.

Il abrite pour sa majeure partie les plateaux de l'Hurepoix qui s'organisent suivant une direction nord-ouest/sud-est et le plateau de Saclay où se développe le projet de campus urbain Paris-Saclay.

Le sud de l'Hurepoix est composé d'un grand plateau agricole. La partie du sud du territoire abrite les vallées de la Salmouille et de la Rémarde densément boisées.

A l'échelle du périmètre « Agglomération Paris-Saclay/CCPL », les espaces construits artificialisés ont progressé de près de 8 % entre 1999 et 2012, puis ont continué à progresser de manière plus mesurée (3,36 %) entre 2012 et 2017. Dans le même temps, les espaces agricoles, forestiers et naturels ont reculé.

Si le fait que le Nord et l'Ouest du territoire sont un pôle d'emploi majeur qui s'accompagne d'une accessibilité aux services importante. Force est de constater qu'aujourd'hui elle n'est pas une règle générale sur le territoire. Ceci s'observe également sur l'offre en liaisons douces ou en transports en commun. Et bien que ce territoire soit irrigué par les RER B et C et dispose d'une gare TGV, certains secteurs (Sud RN 20 et Marcoussis, Pays de Limours, secteur des Ulis) ne sont desservis que par la route. Les pistes cyclables sont elles aussi surtout présentes sur le Nord et l'Est du territoire.

Le CRTE est défini sur le périmètre des deux intercommunalités pour traiter en cohérence les enjeux partagés entre les deux territoires concernant :

- Des logiques de transition environnementales et agricoles partagées autour des régions naturelles de l'Hurepoix, des vallées de la Bièvre, de l'Yvette et du plateau de Saclay;
- Des logiques démographiques déterminées par l'évolution des territoires ;
- Des logiques économiques déterminées par la complémentarité des tissus économiques des deux territoires ;
- Des logiques de déplacements franciliens caractérisés par des flux partagés s'appuyant sur des infrastructures multimodales ;

L'agglomération Paris Saclay :

La communauté d'agglomération Paris-Saclay est une agglomération jeune, créée le 1er janvier 2016. Elle réunit les anciennes communautés d'agglomération d'Europ'Essonne et du Plateau de Saclay, ainsi que les communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous.

Elle est composée de 27 communes représentant plus de 318 000 habitants et comporte les caractéristiques suivantes :

- Un territoire divers où se mêlent pôles urbains et villages authentiques, vie culturelle foisonnante et initiatives solidaires, espaces naturels protégés et patrimoine sauvegardé : une qualité de vie exceptionnelle au sein de la région Capitale.
- Un campus urbain de renommée internationale parmi les grands hubs innovants mondiaux,
- Un territoire qui accueille 15% de la recherche française et plus de 25000 entreprises, 180 000 emplois salariés.

L'actualisation du projet de territoire sur 2021-2031 identifie les priorités suivantes qui se déclinent selon les axes suivants :

Accélérer la transition écologique

Eminemment transversale, la dynamique environnementale impulse des actions dans toutes les missions communautaires. De la biodiversité à l'assainissement en passant par l'accompagnement entrepreneurial ou les mobilités : objectif transition écologique. Accélérer la transition écologique, c'est prendre en compte l'urgence écologique dans tous les domaines de l'action publique intercommunale. Issues du Plan Climat Air-Energie Territorial adopté en 2019, 126 actions impactent toutes les missions communautaires, organisées autour de 9 axes stratégiques :

- Réduire la consommation d'énergie des bâtiments
- Se déplacer mieux et moins
- Développer une économie circulaire
- Agir au quotidien pour changer ensemble
- Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale et durable
- Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes
- Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie
- Vers des services publics exemplaires
- Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat

Accompagner et soutenir concrètement, rapidement et durablement les acteurs économiques.

Au cœur des missions communautaires, le développement économique est essentiel et prioritaire. Mobilisée auprès de tous les acteurs, des commerçants, artisans aux grands comptes, en passant par les TPE/PME, startups auto-entrepreneurs, l'agglomération soutient leurs développements. Elle offre un accompagnement tout le long du parcours entrepreneurial (formations, conseils, pépinières Wipse, partenariats et rendez-vous d'opportunités d'affaires, immobilier d'entreprise, innovation, etc.).

Favoriser l'intermodalité des moyens de transports et donner les moyens aux mobilités actives et alternatives.

Le maillage du territoire et la fluidification des déplacements constituent des enjeux majeurs pour les années à venir, afin de renforcer l'attractivité du territoire, l'accès à l'emploi et garantir la qualité de vie des habitants. Par ailleurs, le réseau de circulations douces qui permet le déplacement via les modes actifs de mobilité, doit être renforcé pour constituer une réelle alternative à la voiture et aux transports en commun.

Les mobilités sont une priorité de tous les jours, formalisée dans le Schéma de transport 2018-2026. 15 objectifs et une cinquantaine d'actions traduisent les principales orientations de la collectivité : rendre les transports en commun plus attractifs, favoriser la pratique du vélo, agir sur la circulation et la voirie et favoriser une politique de stationnement à l'échelle de l'agglomération.

Volontariste, la dynamique en faveur de mobilités innovantes, douces, et multimodales s'appuie sur un réseau de partenaires locaux engagés. Startups, associations, communes, entreprises, opérateurs, transporteurs, etc. L'objectif est de construire un territoire plus accessible, moins pollué et ouvert à tous.

Solidarité, cohésion sociale et animation du territoire

La solidarité entre les communes et entre les individus constitue une valeur socle de la Communauté d'agglomération. Elle se traduit par la volonté de porter une politique de cohésion territoriale forte, s'appuyant sur la politique de la ville, l'action sociale, la santé et une offre culturelle et sportive accessible à tous. Être attractif, c'est être accessible. Il s'agit, par conséquent, de mettre l'attractivité

de l'ensemble du territoire au service des citoyens et de la cohésion sociale, de créer du lien entre les habitants et de les rassembler autour de valeurs partagées.

Renouvellement urbain, contrats de ville, et suivi des quartiers en veille : constitue des missions incontournables de l'agglomération. Paris-Saclay soutient les démarches de développement local et de cohésion, favoriser l'accès à l'éducation, l'insertion de la jeunesse, la mobilisation pour l'accès aux droits pour tous, l'engagement citoyen, le renouvellement urbain, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes. Faciliter l'accès au numérique, soutenir les bailleurs sociaux ou encore mettre en place le Contrat local de santé (avec une attention toute particulière aux étudiants), autant d'actions supplémentaires qui maillent et lient le territoire et sa population.

Une politique jeunesse ambitieuse pour un territoire jeune

40% des habitants de l'agglomération ont moins de 30 ans. Elèves, étudiants, jeunes professionnels, ils sont une chance pour le territoire. Il convient d'aider cette «génération Paris-Saclay » à grandir, apprendre, s'épanouir et trouver sa vocation. C'est l'enjeu de la politique jeunesse que souhaite mettre en place la Communauté d'agglomération, avec toute une série de mesures pour accompagner et soutenir celles et ceux qui seront les acteurs de demain.

Initiée en 2020 et formalisée par une délégation dédiée, la politique jeunesse communautaire s'appuie sur le travail précieux des communes et sur un réseau d'acteurs de proximité. L'objectif est simple : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. L'agglomération s'engage ainsi à relayer, diffuser et agir avec les partenaires jeunesse pour donner les moyens de l'épanouissement à Paris-Saclay.

La Communauté de Communes du Pays de Limours :

La Communauté de Communes du Pays de Limours a été créée 17 décembre 2001 en remplacement de l'ancien district du canton de Limours créé en 1964. Son socle de base est composé de 14 communes représentant une population de 27 235 habitants 2021 (INSEE RP).

Son Territoire communautaire dans la mouvance du cluster Paris Saclay, du fait de la proximité de ce dernier, est situé au Nord-Ouest de l'Essonne en limite de l'unité urbaine de l'agglomération parisienne et à proximité immédiate de territoires très peuplés et connaissant une dynamique importante. Celui de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (318 000 habitants) au Nord et la Communauté d'Agglomération de Cœur d'Essonne (193 000 habitants) à l'Est.

La CCPL, du fait de sa situation géographique de transition entre le nord urbanisé et le sud rural, possède une identité agricole forte et des richesses environnementales paysagères et architecturales importantes. Les habitants y sont très attachés. Si cette diversité fait sa force, elle se traduit aujourd'hui par des différences en niveaux d'équipements.

Sa population se caractérise par une forte représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures en comparaison des autres territoires, avec en moyenne 19% de la population de plus de 15 ans.

À l'échelle de la CCPL, 62% de la population de plus de 15 ans est considérée comme active. 22% d'entre elle réside et travaille sur le territoire. Les flux avec les territoires voisins restent importants puisque les actifs sortants travaillent à 30% sur la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, 21% sur la Métropole du Grand-Paris et près de 7% sur Paris intramuros. Tandis que 55% des actifs travaillant sur le territoire de la CCPL sont originaires à 12% d'une commune de la Communauté Paris-Saclay, 9% de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et 8% de la Métropole du Grand Paris.

Du fait de la situation de la CCPL en territoire périurbain, moins relié au réseau de transports collectifs, la voiture reste dans plus de 80% des cas, le moyen de transport principal pour se rendre au travail.

Dans ce cadre, les enjeux et orientations identifiés sur le territoire de la CCPL sont particulièrement liés à la dynamisation du développement économique, à la pérennisation de l'emploi local, à

l'organisation des mobilités autour de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges et de Limours-monument, à la préservation du patrimoine naturel et rural du territoire, à la maîtrise de l'urbanisation et à l'amélioration de l'offre de logements, et à conforter l'offre de services publics :

Annexe 2 – Orientations stratégiques

L’agglomération de Paris-Saclay et la communauté de communes du Pays de Limours affirment conjointement leurs ambitions en termes d’évolution vers un territoire plus sobre et capable de répondre aux enjeux environnementaux.

Les orientations stratégiques se déclinent autour des 4 axes majeurs suivants déclinés en orientations thématiques selon une proposition en cohérence avec le projet de territoire de l’agglomération Paris-Saclay et les enjeux et projets identifiés par les élus de la CCPL.

Ambition 1 : « Transitions écologiques »

Les démarches de PCAET de chacun des deux territoires, celui de l’agglomération Paris-Saclay adopté en 2019 et celui de la CCPL en cours de finalisation, concourent à la formalisation d’une stratégie globale et à l’accompagnement d’actions concrètes à travers des priorités partagées entre les deux territoires et se traduit par:

- Des efforts de réduction de la consommation d’énergie et d’augmentation de production d’EnR. ;
- L’amélioration de la qualité de l’air et des déplacements pour lesquels les deux EPCI ont des problématiques identiques (axes très fréquentés avec des déplacements vers Paris) ;
- La promotion d’une économie circulaire auprès des acteurs locaux;
- La préservation des espaces naturels, notamment les surfaces agricoles (lutte contre l’artificialisation avec le développement d’un urbanisme maîtrisé) et la résilience face aux changements induits par le réchauffement climatique ;
- L’amélioration de la qualité de vie au travers du respect de l’identité du territoire et la sensibilisation des citoyens aux questions environnementales.

o Décarbonation des déplacements – mobilités

La décarbonation des déplacements a pour objectif d’accompagner l’évolution des politiques de mobilité à l’échelle des deux territoires.

En effet, l’arrivée de nouveaux habitants et le développement de l’emploi local implique un renforcement de l’offre de transports en cohérence avec les projets d’aménagement qui structurent le développement du territoire. L’objectif de décarbonation des déplacements s’inscrit notamment dans le cadre de l’organisation des déplacements de proximité et des besoins de reports modaux au sein du territoire en lien avec l’enjeu de desserte des principales zones d’activités. Ils se concrétisent par :

- L’amélioration et le maillage de l’offre de transports alternatifs au véhicule individuel sur l’ensemble du territoire, la mise en œuvre des schémas de circulations douces (schéma directeur de l’agglomération Paris-Saclay et des communes de l’agglomération Paris-Saclay, schéma des liaisons plateau-vallée en lien avec l’EPAPS, plan vélo de la CCPL) avec notamment le traitement des discontinuités cyclables majeures, le développement de la desserte des zones d’activités économiques et le développement des équipements supports (stationnements sécurisés, ateliers de réparation, services en gare, etc,...).
 - Dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur des liaisons cyclables de l’agglomération Paris-Saclay, l’objectif est d’étendre le développement des réseaux des mobilités douces sur le territoire de l’agglomération et passer de 180 km de circulations douces intercommunales à 300 km d’ici 2026.
 - En décembre 2019, la Communauté de Communes du Pays de Limours a délibéré et adopté son schéma directeur des liaisons douces intercommunales.

La CCPL a souhaité se doter d'un réseau de liaisons douces intercommunales ayant pour vocation de mailler le territoire de la CCPL en reliant les 14 communes à deux pôles de mobilité structurants : la gare autoroutière de Briis-sous-Forges et la Véloscénie qui relie Paris au Mont-Saint-Michel en passant par Gometz-la-Ville et Limours. Il a aussi pour vocation de faciliter les déplacements doux vers la gare RER B de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et les lycées de Gif et de Limours. ;

- le développement de stratégies de mobilités innovantes (Movin'Saclay, bornes IRVE, autopartage, plateforme ma mob, développement du Transport à la Demande, notamment sur le Pays de Limours, déploiement de l'offre de navettes **gratuites**,...)

Les projets d'infrastructure les plus structurantes qui participent au rayonnement métropolitain du territoire feront l'objet de discussions dans le cadre de la préparation du volet « mobilités » du prochain contrat de plan Etat-Région sont notamment concernés :

- L'aménagement de pôles multimodaux d'échange adaptés à l'évolution des mobilités sur le territoire identifié :
 - Dans le cadre des études de pôles multimodaux pilotées par l'agglomération Paris-Saclay sur le tracé de la ligne 18 et du TTME et en lien avec la SGP, IDFM et les services de l'Etat
 - Dans le cadre du développement de la gare autoroutière de Briis sous Forges et des réflexions en cours sur l'opportunité d'une seconde gare autoroutière sur l'A10 à Forges les Bains ;
- l'étude de faisabilité de création de voies dédiées aux bus sur la N118 en cours pilotée par de l'agglomération Paris-Saclay et la poursuite des études de faisabilité de création d'une voie dédiée sur la N104
- le volet mobilités de la démarche associée au PPA RN20 : projet de création d'un boulevard urbain, création de sections de voies express, achèvement de la liaison Massy-Les Champarts, etc...
- La résorption de la congestion routière du secteur A6/A10/A126/N20/D118/D120 dont les études portées par la ville de Chilly, la CPS, le CD91 et la DIRIF s'inscrivent en cohérence avec le projet de PPA RN20 et celui du PPA Grand Orly.

Sur le territoire de la CCPL, l'opportunité d'une réflexion multipartite sur les nœuds de circulation dont la déviation de Gometz-la-Ville et le carrefour de Bel Air à Fontenay-lès-Briis, participerait au renforcement de la sécurité routière, de la fluidité de circulation, et conditionnerait le développement économique de la CCPL.

- **La gestion et protection de la ressource en eau par le développement d'outils stratégiques de pilotage**

La gestion de la ressource en eau suppose d'améliorer les systèmes de distribution d'eau potable mais aussi la qualité des milieux naturels. La protection de ces derniers passe par l'optimisation des systèmes de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La lutte contre les inondations suppose, en outre, la gestion alternative des eaux pluviales.

- **La Gestion des déchets et économie circulaire**

Engagé dans une démarche ambitieuse les territoires visent à répondre aux enjeux en réduisant les déchets et en prônant une économie circulaire dans tous les domaines (activités domestiques, industrielles ou économiques)

- **La Lutte contre l'artificialisation et la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers**

La préservation des espaces naturels est à la fois un enjeu majeur de biodiversité et un élément d'attractivité du territoire.

A cet égard, une meilleure connaissance partagée des espaces de nos territoires permet d'assurer une protection adéquate des milieux naturels et de développer des stratégies de lutte contre l'imperméabilisation des sols, en faveur de la nature en ville, de restauration de la trame verte et bleue ou de protection et de valorisation des espaces boisés.

La lutte contre l'artificialisation est un objectif partagé des deux territoires qui s'inscrit en particulier avec l'objectif de recyclage des friches naturelles, agricoles, urbaines, économiques et commerciales du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de stratégies « zéro artificialisation nette » permettant de traduire à l'échelle de chacun des deux territoires un équilibre entre les secteurs de développement, le recyclage foncier et la préservation et restauration des milieux naturels et agricoles.

Il se traduit également par des projets d'interventions favorisant le développement d'espaces végétaux et naturel au détriment d'espaces minéraux.

La préservation de la ZPNAF du plateau de Saclay et l'accompagnement du programme d'action est également un objectif majeur du territoire.

- **Transition agricole et alimentaire**

En lien avec le développement de l'économie circulaire sur le territoire, la transition agricole et alimentaire est un objectif partagé.

Structurer les démarches de programme alimentaire territorial, en cohérence à l'échelle des deux territoires, permettra accompagner l'agriculture locale et les circuits courts, en prenant appui sur leurs synergies et complémentarités et en cohérence notamment avec le volet agricole du programme d'action de la ZPNAF du plateau de Saclay

L'agglomération Paris-Saclay possède en particulier un patrimoine de fermes et de terres qui pourraient être le support de projets d'expérimentations et de formations sur les questions agricoles, et d'autres sites qui pourraient accueillir des projets innovants en la matière (agriculture connectée, agriculture urbaine, etc.)

La CCPL, quant à elle, compte sur son territoire de nombreux agriculteurs pour partie convertis en bio, un tiers lieu agricole, du maraîchage, activités qui pourraient servir de support au projet alimentaire du territoire.

- **Transition énergétique**

L'accompagnement des transitions énergétiques en lien avec le PCAET approuvé par l'agglomération Paris-Saclay et celui en projet de la CCPL se traduit par des actions dans les directions suivantes :

- Développer une stratégie de rénovation énergétique du patrimoine immobilier et des équipements publics des collectivités EPCI et des communes en renforçant ainsi l'ingénierie de projet ;

- Accompagner les habitants à travers le dispositif de l'OPAH de l'agglomération Paris-Saclay et le projet de guichet unique de la rénovation énergétique ainsi que le renforcement des dispositifs existants sur la CCPL en cohérence avec le projet de PLH et de PCAET ;
- Accompagner la rénovation du parc tertiaire des entreprises en lien notamment avec la stratégie de requalification durable des parcs d'activité
- Accompagner les projets de développement des énergies renouvelables (dans le cadre schéma directeur ENR de l'agglomération Paris-Saclay; par le développement de l'ingénierie et des projets en faveur de la géothermie, du photovoltaïque, etc.)

Ambition 2 : « Transitions numériques »

○ Schéma et infrastructures numériques

A travers une feuille de route, déclinée en schéma directeur de l'agglomération Paris-Saclay, la coordination des actions en faveur du numérique, permettra d'assurer une meilleure gouvernance en la matière et d'optimiser l'offre numérique sur le territoire (couverture réseau, accès THD,...).

Sur le territoire de la CCPL, le déploiement de la fibre dans le cadre d'Essonne Numérique est quasiment achevé et doit permettre de renforcer l'offre de services aux publics dans le cadre d'une stratégie globale d'accessibilité aux services.

○ Agilité des services publics

La mise en œuvre d'une démarche numérique durable implique de poursuivre l'équipement numérique des collectivités et d'adapter les services aux citoyens au développement des outils digitaux (Guichets unique, signalement citoyen, plateformes de participation citoyenne).

Ambition 3 : « Transitions socio-économiques »

○ Requalification durable et optimisation foncière des ZAE

La modernisation des parcs d'activités est un élément essentiel pour renforcer leur attractivité en tenant compte également de l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et en faveur de la décarbonation des déplacements.

Le programme de requalification durable des zones d'activité de l'agglomération Paris-Saclay et de la CCPL doit répondre à cet objectif auquel concourt spécifiquement la stratégie foncière pour le parc d'activités de Courtabœuf, partagée avec l'État dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National.

Sur le territoire de la CCPL, le développement de l'offre économique et artisanale dans les zones d'activités fait également l'objet d'une stratégie d'ensemble sur la base de l'étude de développement des zones d'activité conduite dans le cadre du volet territorial du dernier CPER.

Plus largement encore, le projet d'Opération de revitalisation du Territoire (ORT) en cours d'élaboration sur la base d'un schéma de l'offre commerciale, et le programme Petites Villes de Demain porté par la CCPL et les villes de Briis-sous-Forges et Limours qui comprend notamment les volants suivants : habitat, transports, commerces.

Ambition 4 : « Transitions démographiques »

○ Transformation urbaine

La croissance démographique et le rayonnement du territoire justifie la poursuite de l'aménagement urbain sur le périmètre de l'OIN Paris-Saclay, et le développement des territoires le long de la RN20.

L'accompagnement de la revitalisation des centres bourgs en lien avec le projet d'ORT sur l'agglomération Paris-Saclay et le programme Petites Villes de Demain sur la CCPL vise une stratégie globale de rayonnement des centralités intégrant un programme en faveur des mobilités durables et de l'accessibilité aux centres-villes et au centre bourg, une stratégie d'amélioration et de diversification de l'offre de logement, le renforcement de l'offre de commerce de proximité et de l'accès aux équipements publics. Par ailleurs, le territoire de l'agglomération Paris-Saclay fait l'objet d'une intervention au titre du dispositif politique de la ville porté par l'ANRU sur le quartier Rocade Bel air à Longjumeau.

o Transformation des services aux publics et création de Tiers Lieux

Cette évolution démographique entraîne également un besoin d'adaptation des services aux publics à de nouveaux usages et de nouveaux besoins qui se traduisent notamment :

- dans les projets de création d'espaces France Service,
- dans les projets de Tiers lieux qui concourent également à la lutte contre la fracture numérique et à la décarbonation des déplacements ;
- dans le développement et le renforcement des infrastructures de santé et celles liées au vieillissement
- dans le développement de l'offre touristique ;
- et, enfin, dans l'accompagnement des projets d'équipements culturels et sportifs ;

Annexe 3a - Tableau de recensement des projets contribuant au plan d'action du CRTE

Territoire	Action	Maitre d'ouvrage	Niveau de maturité
Axe 1: Transitions écologiques			
Décarbonation des déplacements / Mobilités			
Circulation douce			
CPS			
CPS	Programme de développement des circulations douces PPI 2022-2026	CPS	Etude et travaux 2022-2026 (Etudes 300 K€/an - Travaux 6 M€)/an)
CPS	Schéma directeur des circulations douces	CPS	Consultation 2021 - Elaboration 2021-2022 (100 K€)
CPS	Plan de jalonnement des circulations douces	CPS	Elaboration 2022 - Deploiement 2022-2023 (140 K€)
Linas	Passerelle de franchissement de la Francilienne (N104) commune de Linas - Traitement discontinuités majeures	CPS	Etude 2022-2023 (PPI 300K€) - Travaux 2023-2025 (PPI 3 M€)
Orsay	Passerelle de franchissement de la N118 à Mondétour, commune d'Orsay - Traitement discontinuités majeures	CPS	Etude 2022-2023 (PPI 200K€) - Travaux 2023-2025 (PPI 2 M€)
communes CPS			
Epinay	Elaboration du plan vélo communal dans le cadre du marché d'étude de la CPS	Mairie d'Epinay sur Orge	Coût partiellement déterminé calendrier fixé sur 2022-2026
Epinay	Création/expérimentation de pistes pédagogique en lien avec l'apprentissage vélo et les usages partagés	Mairie d'Epinay sur Orge	Réalisation en 2022 (63 330€)
Villebon	Elaboration du plan vélo (hors marché d'étude de la CPS)	Mairie de Villebon sur Yvette	Etude programmée en 2022 (estimation 25 000€ à 40 000€)
Les Ulis	Elaboration du plan vélo communal dans le cadre du marché d'étude de la CPS	Mairie des Ulis	2022
Nozay	Réalisation de la voie de circulation douce du chemin du Mesnil Forget (schéma directeur vélo intercommunal)	CPS	2023-2024
Massy	Requalification de l'avenue de l'Europe à Massy – aménagements liés au développement des modes doux	Mairie de Massy	Calendrier défini étape entre 2019-2024 (6M€ HT)
Vauhallan	Elaboration du plan vélo dans le cadre du marché d'étude de la CPS	Mairie de Vauhallan	Etudes 2022 - Réalisation des aménagements 2023 - 2025 (105 K€)
Marcoussis	Poursuite de la mise en œuvre du plan Vélo communal: création de continuitéscyclables Centre National de Rugby - Data Iv-Courtabœuf	Mairie de Marcoussis	2022 - 2024 (estimation investissement à 560 000€)-
Longjumeau	Elaboration du plan vélo dans le cadre du marché d'étude de la CPS	Mairie de longjumeau	2022 - 50 000€ Lauréat AAP ADEME/Région Programmation pluri-annuelle d'aménagement 2022-2026 (75.000 euros par an)
Verrières le Buisson	Elaboration du plan vélo dans le cadre du marché d'étude de la CPS	Mairie de Verrière le Buisson	Montant de l'étude 50 000€ - subvention sollicitées - septembre 2022
Saclay	Mise en oeuvre du plan vélo communal	Mairie de Saclay	Etudes 2022 - Mise ne œuvre 2023

Orsay	Elaboration du plan vélo communal	Mairie d'Orsay	2021-2022 consultation citoyenne - 2022-2024 Mise en œuvre (50 à 200 K€ / an sur 2022-2024)
Villejust	Elaboration du plan vélo communal	Mairie de Villejust	PPI 2022-2026 (300K€)
CCPL			
CCPL	Mise en œuvre du Schéma directeur des liaisons douces	CCPL / CD91 / Communes	schéma approuvé en décembre 2019
CCPL	Réalisation liaison cyclable St Rémy - Pecqueuse : tronçon Sud Liaison Boullay-Pecqueuse	CCPL	tronçon nord réalisé Estimation : 720 K€ (acquisitions restant à réaliser)
CCPL	Réalisation liaison cyclable Limours-Briis	Communes de Limours, Briis, Forges	dans le cadre du programme d'action PVD
CCPL	Réalisation liaison cyclable Gare autoroutière / La Roncière (RD 152)	CD91	1,6 M
CCPL	Réalisation liaison cyclable Gare autoroutière / Vaugrigneuse (RD 131)	CD91	350 K
CCPL	RD 131 / RD 152 / Services en gare de Briis AAP Vélo du quotidien	CD91	AAP Vélo du quotidien (CD91) 35 K€ dont subvention 7K€
CCPL	Réalisation de l'itinéraire entre les hameaux de Machery et le bourg de Vaugrigneuse	Commune de Vaugrigneuse	2023-2024 schéma directeur des liaisons douces
CCPL	Prolongation de l'itinéraire entre la rue du Marais et les Morinières	Commune de Vaugrigneuse	2023-2024 schéma directeur des liaisons douces
CCPL	Projet liaison Bligny / gare autoroutière (Fontenay/Briis)	Communes	Calendrier à déterminer - schéma directeur des liaisons douces
CCPL	Liaison cyclable Les Molières - Limours	Communes	2023-2024-schéma directeur des liaisons douces
CCPL	Liaison cyclable Les Molières - Gometz-la-Ville	Communes	2023-2024-schéma directeur des liaisons douces
CCPL	Réalisation d'un itinéraire entre La Touche et l'école de St Maurice Montcouronne	Commune de St Maurice Montcouronne	2022 (800K€)
CCPL	Réalisation d'un itinéraire entre le bourg et le hameau de Bois Bourdon sur la commune de St Maurice Montcouronne	Commune de St Maurice Montcouronne	2022 (400K€)
Mobilité innovante			
CPS			
CPS	Observatoire des mobilités - suivi MaMob	CPS	Poursuite du déploiement sur 2022 - suivi et éval sur 2021-2026 (120K€/an)
CPS	Mov In Saclay	CPS	déploiement et expérimentation sur 2022 - suivi et éval sur 2022-2025 (3 M€)
CPS	Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	CPS	Mise en œuvre 2022-2025 (140 K€/an)
communes CPS			
Les Ulis	Plan de déploiement de Navettes gratuites – Centre-ville - en complément de l'offre intercommunale	Mairie des ulis	Etudes en 2022 sur 2 lignes
CCPL			
CCPL	Développement de l'offre TAD (Transports à la demande)	CCPL / PNR / IDF Mobilités	Expérimentation en cours /déploiement dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Déploiement de bornes électriques sur le territoire	CCPL / Communes	bornes électriques dédiées au TAD déjà installées à la GAR*
CCPL	Evaluation des dispositifs de mobilité innovante sur le territoire (RézoPouce, Karos...)		dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Poursuite du développement d'aires de covoituring		1ère aire créée à la GAR – dans le cadre du programme d'action du PCAET
CCPL	Projet de création d'une seconde gare autoroutière entre Forges les Bains et Angervilliers	CCPL / Cofiroute	en lien avec la préparation CPER volet concessionnaire autoroutier - lancement concertation en 2022
Economie de la ressource en eau			

CPS			
CPS	Plan global d'amélioration du réseau de traitement des eaux pluviales	CPS	2022-2026
CPS	Plan global d'amélioration du réseau d'eau potable	CPS	2022-2026
CPS	Plan global d'amélioration du réseau d'assainissement	CPS	2022-2026
CCPL			
CCPL	Programme pluri-annuel d'équipement des bâtiments publics en récupérateurs d'eaux	CCPL	2022 - 2026
Déchets et économie circulaire			
CPS			
CPS	Modernisation des installations d'éclairage public	CPS	Travaux 2021-2026 (1 M€/an)
CPS	Défi Zéro Déchet	CPS	permanent (20 k€ / an)
CPS	Plan compostage	CPS	permanent (50 k€ / an)
CPS	Identification des écosystèmes circulaires du territoire	CPS	Etudes 2022-2023 (100 K€)
CPS	Gestion des biodéchets	CPS	Mise en œuvre 2024
communes CPS			
Les Ulis	Projet de création d'un réseau de ressourceries dans les équipements communaux	Mairie des Ulis	2022 - 2026
Lutte contre l'artificialisation et Valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers			
Lutte contre l'artificialisation			
CPS			
CPS	Création d'une Zone à Faible Emission intercommunale	CPS	Etude 2022 (100 K€)
CPS	Conduite d'une démarche de zéro artificialisation nette	CPS	à présiser
communes CPS			
Villebon sur Yvette	Projet de "Cours OASIS" sur les écoles de Villebon-sur-Yvette	Mairie de Villebon sur Yvette	Etudes en 2022
Massy	Projet désimperméabilisation des cours d'écoles	Mairie de Massy	Plan pluri annuel 2021-2026 (680 K€)
Les Ulis	Projet de végétalisation et de plantations dans les espaces publics	Mairie des Ulis	Etudes 2022 (35 K€)
Les Ulis	Désartificialisation et végétalisation – îlots de fraîcheur cours d'école - Groupe scolaire	Mairie des Ulis	2022-2026 (75 K€ / groupe scolaire + 240 K€)
Les Ulis	Restauration du Lac du Parc Paul Loridant - Projet de Phyto-épuration	Mairie des Ulis	2022-2026 (710 K€)
Palaiseau	Projet de création de cours d'écoles végétalisées à Palaiseau	Mairie de Palaiseau	2023 (300 K€)
Nozay	Renaturalisation d'une parcelle artificialisée « lieu dit Lunézy » et création d'un jardin partagé	Mairie de nozay	Dernier trimestre 2021 (40 K€)
Saclay	Programme communal de végétalisation des espaces publics	Mairie de Saclay	Programmation à partir de 2022 - (270 k€)
Champlan	réhabilitation de la friche du Moulin de la Breteche - rénovation énergétique d'un bâtiment pour la création d'une maison de la culture	Mairie de Champlan	2023-2024 (estimation globale du projet 5,6M€)
Orsay	Programme de végétalisation participative des espaces communaux	Mairie d'Orsay	2021-2023 (15 K€)
Villejust	Projet de végétalisation - îlots de fraîcheur - des cours d'écoles	Mairie de Villejust	2022-2025
Longjumeau	Végétalisation de la place Steber : création d'un îlot de fraîcheur en centre-ville	Mairie de Longjumeau	2022 - 2024 (4 M€)
CCPL			

CCPL	Encourager / accompagner les dispositifs de désimperméabilisation		dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Etude de faisabilité sur le développement de l'agroforesterie sur le territoire		dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Envisager l'élaboration d'une charte éco-lotissement	CCPL / Communes / PNR	dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Restauration et valorisation de la mare des Aulnettes à Briis sous F.	Commune de Briis sous F.	2022 (70k€)
CCPL	Recyclage de la friche de l'ancienne décharge de Briis sous F.	Commune de Briis sous F.	2022 – phase diagnostic à lancer
CCPL	Restauration et valorisation du bassin des Thermes de Forges les Bains : création d'une réserve naturelle et d'une zone-tampon au ruissellement et inondation	Commune de Forges les Bains / SYORP / PNR	2023-2024 (185K€)
CCPL	Restauration et valorisation de la mare du Cormier à Limours	Commune de Limours	2022 - 2023 études préalables
CCPL	Renaturation et désimperméabilisation de la cour de l'école des Molières	Commune des Molières	2024 (200 à 300K€)
CCPL	Désimperméabilisation de l'aire de stationnement du cœur de village des Molières	Commune des Molières	2022 (30 à 40K€)
CCPL	Recyclage de la friche TDF de la Lendemain : création d'un pôle écologique et de santé	Commune des Molières	2024 (200 à 300K€ : ingénierie d'études et faisabilité/ BDT en cours de sollicitation)
CCPL	Recyclage d'une friche (parcelle D727) pour le déplacement du Centre Technique Municipal	Commune de Gometz la Ville	2022 – étude de faisabilité à lancer (estimation : 1,5 M€)
CCPL	Programme de lutte contre le ruissellement à Vaugrigneuse	Commune de Vaugrigneuse + PNR + SYORP	
Valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers			
CPS			
CPS	L'Atlas de la biodiversité communautaire	CPS	2022-2023 (284 K€)
Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Gif, Orsay, Vauhallan,	Signalétique en ZPNF	CPS	Etude et travaux 2022 (70 K€)
CPS	Etude de potentialités sur la forêt locale en lien avec le programme d'action de la ZPNF	CPS	Etude 2022 (50 K€)
communes CPS			
Igny	Projet de restauration du Parc en lien avec la renaturation de la Bièvre	Mairie d'Igny	Etude 2021 - Travaux 2022 (826 K€)
Villebon sur Yvette	Mise en œuvre du contrat Nature en Ville dans les ENS	Mairie de Villebon sur yvette	2021-2025 (60 K€)
Villebon sur Yvette	Programme de désartificialisation et de renaturation des espaces publics	Mairie de Villebon sur yvette	2021-2023 (715 K€) - dont acquisitions foncières
Massy	Restauration écologique du Bassin CORA	Mairie de Massy	Etudes 2021- Préparation des travaux 2022-2023 - Travaux 2023 (1,8 M€)
Palaiseau	Plan de développement et de valorisation des parcs et jardins	Mairie de palaiseu	2022-2026 (1 M€)
Igny	Requalification durable du site des Tennis en lien avec la gestion des inondations du ru de Vauhallan	Mairie d'Igny	Etudes et travaux entre 2022 et 2023 (453 K€)

Longjumeau	Valorisation du site du bois des templiers – restauration du pont des templiers	Mairie de Longjumeau	Etudes 2022 (75 K euros)
CCPL			
CCPL	Valorisation du site Espace Naturel Sensible de Soucy	CCPL / CD91 / PNR / CNES / SO	dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Valorisation et aménagement des parcs urbains	Limours	2022- Montant à préciser
CCPL	Restauration de la trame verte et bleue du parc de le Garenne	Briis sous Forges	2022 (5 K€)
Transitions agricole et alimentaires			
CPS			
CPS	Programme alimentaire territorial	CPS	Mise en œuvre 2022-2024 (1 M€) - dans le cadre du programme « amplification des programmes alimentaires territoriaux »
communes CPS			
Marcoussis	Création d'un écosystème agricole à Marcoussis : espaces tests, équipements mutualisés de production agricoles	Mairie de Marcoussis	2022-2023 (475 K€)
Igny	Projet de création d'une Bergerie pédagogique	Mairie d'Igny	en fonction du calendrier du complexe sportif des Bois Brûlés
Massy	Projet de création de Terres Maraîchères BIO - Parc Georges Brassens	Mairie de Massy	Projet en 2 phase avec début phase 1 en 2021 (invest : 1M€)
Les Ulis	Projet de création d'un maraîchage sur sol vivant et d'une Ferme agro-écologique - Parc Sud	Mairie des Ulis	2021-2026 (1,6 M€)
Palaiseau	Projet de création d'une ferme maraîchère sur le site des marnières	Mairie de Palaiseau	2022-2023 (invest initial 500K€)
Gometz	Construction d'un nouvel espace de restauration scolaire : aménagements permettant le développement des circuits court	Mairie de Gometz le Chatel	Travaux 2022 (1,5M€)
CCPL			
CCPL	Engagement d'une démarche de programme alimentaire territorial : développement des circuits courts, actions de sensibilisation, évolution des pratiques de la restauration collective		à déterminer et à territorialiser (raccordement au PAT Sud Yvelines ou Nord Yvelines ?)
Transitions énergétiques			
Rénovation énergétique de l'habitat			
CPS			
CPS	Guichet unique de la rénovation énergétique	CPS	Mise en œuvre 2022 - 2030 (de 200 à 300K€)
communes CPS			
Les Ulis	Projet de création d'une maison pour l'environnement (guichet unique)	Mairie des Ulis	Etudes à mener - concept en projet, pas de site identifié
CCPL			
CCPL	Développement du guichet de l'ALEC : poursuivre les diagnostics énergétiques réguliers des bâtiments (particuliers, tertiaire, institutionnels)	CCPL / Communes / ALEC	dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Volet Habitat du programme PVD avec l'élaboration du Plan Local de l'Habitat	CCPL	dans le cadre de l'élaboration en cours du PLHI
Rénovation énergétique des bâtiments et modernisation des éclairages publics			
CPS			
17 communes	Modernisation des installations d'éclairage public	CPS	Travaux 2021-2026 (1 M€/an sur 5 ans)

Gif, Massy, Palaiseau, Villebon	Rénovation énergétique des bâtiments du réseau intercommunal des Pépinières	CPS	Etudes 2022 - Travaux à partir de 2023 Pépinière Villebon: 6M€
CPS	Suivi des consommation énergétique des bâtiments communautaires (hypervision)	CPS	Poursuite du déploiement sur à partir de 2022 (DSIL 2021)
communes CPS			
Verrieres-le-Buisson	Programme de rénovation énergétique du Stade Robert Desnos	Mairie Verrieres-le-Buisson	Calendrier à préciser (coût estimé 210K€)
Verrieres-le-Buisson	Programme de rénovation thermique des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et Clos Fleuri	Mairie Verrieres-le-Buisson	Etude 2022 - Travaux 2023-2024 (estimation 3 450 000€)
Verrieres-le-Buisson	Programme de rénovation énergétique de l'école David Régnier/Paul Fort	Mairie Verrieres-le-Buisson	Calendrier à préciser (estimation 3 M€)
Verrieres-le-Buisson	Programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'espace Jean Mermoz	Mairie Verrieres-le-Buisson	Calendrier à préciser (230 K€)
Verrieres-le-Buisson	Programme de rénovation thermique du Gymnase Vallée à la Dame	Mairie Verrieres-le-Buisson	1 ere phase travaux 2022 (3,5M€)
La ville du Bois	Rénovation énergétique du Petit Gymnase	Mairie ville du Bois	travaux 2022 (222 000€)
La ville du Bois	Rénovation énergétique de la Ferme de la croix saint jacques	Mairie ville du Bois	travaux 2022 (278 000€)
La ville du Bois	Rénovation énergétique du Local cadet	Mairie ville du Bois	travaux 2022 (47 000€)
Villebon sur Yvette	Démolition / reconstruction d'un centre technique municipal à vocation énergétique	Mairie de Villebon sur Yvette	Etude 2023 (250K€) - construction 2025 (3 750K€)
Villebon sur Yvette	Réhabilitation durable du conservatoire de musique	Mairie de Villebon sur Yvette	MOE 2025 - travaux 2026 (2,7 M€))
Villebon sur Yvette	Programme de rénovation énergétique de l'hôtel de ville	Mairie de Villebon sur Yvette	travaux 2002 (780K€ Mo + travaux)
Villebon sur Yvette	Projet de création d'une Toiture végétalisée dans le cadre de la construction d'une crèche de 60 berceaux	Mairie de Villebon sur Yvette	Notification maitrise d'œuvre 2021 - travaux 2023-2024 - coût global des volets aménagement durable à préciser
Saulx les Chartreux	Réhabilitation énergétique du relais assistantes maternelles et de l'accueil de loisirs élémentaires en école maternelle	Mairie de Saulx les Chartreux	Etudes 2022 - Travaux 2022-2023 (2 204K€)
Saulx les Chartreux	Réhabilitation énergétique de l'école élémentaire Anatole France	Mairie de Saulx les Chartreux	Etudes 2022 - Travaux 2024-2026 (2 300K€)
Saulx les Chartreux	Réhabilitation énergétique et extension du restaurant scolaire	Mairie de Saulx les Chartreux	Etudes 2022 - Travaux 2022-2023 (2,5 M€)
Nozay	Programme global de modernisation de l'éclairage public de la commune	Mairie de Nozay	Programme pluriannuel d'investissement à partir de 2022 (1 M€)
Nozay	Requalification et rénovation énergétique de la Mairie de Nozay	Mairie de Nozay	Etudes 2021-2022 - Travaux 2023 (1,5 M€)
Nozay	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	Mairie de Nozay	Audit en 2021 - Opérations entre 2022 -2026 (2,4 M€)
Nozay	Rénovation énergétique du gymnase Pierre DUPUIS	Mairie de Nozay	Etudes 2021-2022 - Travaux 2023
Les Ulis	Rénovation énergétique de la MPT les Amonts	Mairie des Ulis	Etude de faisabilité 2022
Les Ulis	Rénovation thermique de l'hôtel de Ville- hôtel de ville	Mairie des Ulis	Option en cours d'études - Projet à définir
Les Ulis	Rénovation thermique des toitures pyramidales - GS élémentaire les Bergères	Mairie des Ulis	Calendrier prévisionnel 2022-2026 (3 100K€)

Gif sur Yvette	Programme global de réovation énergétique des GS – Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe scolaire de Belleville	Mairie de Gif sur Yvette	Travux 1 er semestre 2022 (invest 175 000€)
Gif sur Yvette	Programme global de réovation énergétique des GS – emplacement des menuiseries extérieures du Groupe scolaire de l'Abbaye	Mairie de Gif sur Yvette	Marché lancé début 2022 - Travaux été 2022 (invest 500K€)
Gif sur Yvette	Programme global de réovation énergétique des GS- Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe scolaire de la Plaine	Mairie de Gif sur Yvette	Travaux fin 2021 (435 550€)
Gif sur Yvette	Programme global de réovation énergétique des GS – Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe scolaire des Sablons	Mairie de Gif sur Yvette	Travaux fin 2021 (270 000€)
Epinay sur Orge	Requalification durables de locaux sur le site du Peray-Vaucluse pour la création d'un CTM	Mairie d'Epinay sur Orge	Etudes en 2022 – Première estimation – 800.000 euros
Epinay sur Orge	Programme de rénovation énergétique de la Mairie	Mairie d'Epinay sur Orge	Etude 2023 - Travaux 2024-2027 (1,9 M€)
Epinay sur Orge	Programme de rénovation énergétique des écoles	Mairie d'Epinay sur Orge	Plan pluriannuel sur 6 ans 2022-2028
Epinay sur Orge	Programme d'Isolation énergétique du Gymnase POMPIDOU	Mairie d'Epinay sur Orge	Etude et Audit en 2021 - Travaux en 2025 (480 K€)
Epinay sur Orge	Programme de rénovation énergétique du Gymnase MIMOUN	Mairie d'Epinay sur Orge	Travaux 2023 (1,4 M€)
Epinay sur Orge	Rénovation énergétique des locaux de l'école élémentaire P VALERY	Mairie d'Epinay sur Orge	PPI 2022 - 2024 (75 K€)
Epinay sur Orge	Programme de rénovation énergétique de la maison des spinoliens	Mairie d'Epinay sur Orge	Etude 2023 - Travaux 2024 (810K€) -rénovation énergétique – vu avec la maire
Champlan	Rénovation énergétique des bâtiments - Isolation des enveloppes – Tranche 2, toiture - Isolation de la toiture	Mairie de Champlan	2022 (178K€)
Champlan	Rénovation énergétique des bâtiments - Isolation des enveloppes – Tranche 1, façades : Remplacement des menuiseries	Mairie de Champlan	2022 (270K€)
Champlan	Rénovation énergétique des bâtiments publics - Remplacement des systèmes d'éclairage	Mairie de Champlan	2022 (27K€)
Palaiseau	Rénovation énergétique d'un groupe scolaire - projet "energiesprong" (démonstrateur de la rénovation énergétique)	Mairie de Palaiseau	Etude 2022 - Travaux dès 2023 (4 - 8M€)
Massy	Programme de rénovation énergétique de l'école JEAN MOULIN	Mairie de Massy	Programmation 2022 - Etude 2023-2024 - Travaux 2024-2024 (5 550 K€)
Massy	Programme de rénovation énergétique de la Médiathèque Cocteau	Mairie de Massy	Programmation 2020-2021 - Etude 2022-2023 - Travaux 2023-2024 (6 860 K€)
Longjumeau	Remplacement de la couverture en étanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle Charles Perrault	Mairie de Longjumeau	Travaux en cours (245K€) DSIL 2021
Longjumeau	Programme de réfection du toit de l'église – rénovation thermique	Maire de Longjumeau	2023 – 300 K euros
Longjumeau	Rénovation energétique de la salle Anne Franck et de ces abords	Maire de Longjumeau	2022 (450 K€)
Igny	Requalification durable du complexe sportif des Bois Brûlés en lien avec la bergerie pédagogique	Mairie d'Igny	Notification marchés 2021-2022 - Travaux 2022-2023 (5,8 M€)
Igny	Restructuration globale et durable de la cantine Charles Perrault (démolition/reconstruction) en lien avec le projet d'aménagement Curie Sequens	Mairie d'Igny	Notification marchés 2022 - Travaux 2022-2023 (4,8M€)
Gometz le Chatel	Programme de réhabilitation thermique des écoles	Mairie de Gometz le Chatel	Travaux 2023 (710 K€)
Chilly Mazarin	Restructuration de l'offre d'équipement sportif et restructuration durable de la friche du stade Coubertin	Mairie de Chilly Mazarin	Etude globale 2022 (4M€)

Chilly Mazarin	Requalification durable de l'école du centre	Mairie de Chilly Mazarin	Etude globale 2022
Saclay	Programme de Rénovation énergétique de la CCAS	Mairie de Saclay	Travaux 2022 - (320 K€)
Saclay	Programme de Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Mairie de Saclay	Travaux 2022 - (350 K€)
Ballainvilliers	Remplacement de la chaudière atmosphérique par une chaudière à condensation	Mairie de Ballainvilliers	Etudes et travavux 2022 (25 K€)
Bures sur Yvette	Programme de Réhabilitation thermique de l'école Leopold Gardey	Mairie de Bures sur Yvette	Etude 2022 - Travaux 2023 (550 K€)
Vauhallan	Programme de rénovation énergétique de l'éclairage public	Mairie de Vauhallan	2022-2024 (200 K€)
Orsay	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et sportifs : isolation thermique par l'extérieur	Mairie d'Orsay	2023-2026 (4,2 M€)
Villejust	Audit et programme global sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et des écoles	Mairie de Villejust	Plan d'action pluri-annuel - Audit à partir de 2022
Villejust	Programme global de rénovation de l'éclairage public	Mairie de Villejust	Etudes 2022 - Travaux 2022-2026
Nozay	Programme de réhabilitation durable d'un terrain de football	Mairie de Nozay	Etudes 2021 - Travaux 2022 (600 à 850 K€)
Epinay sur orge	Programme de rénovation énergétique des GS Paul Valéry et Camus (y compris projet d'extension du GS CAMUS)	Mairie d'epinay sur Orge	Etude 2022 - Travaux 2023-2024
Champlan	Requalification durable et extension du centre de loisirs	Mairie de Champlan	2022 (140 K€)
Champlan	Programme d'aménagement durable des groupes scolaires - phase 1 : requalification de l'école de la Butte (isolation, remplacement des menuiserie, d'ésimperméabilisation des cours d'écoles)	Mairie de Champlan	Etude 2022 - Travaux 2023
Wissous	Programme de rénovation énergétique des toitures des bâtiments publics de la communes	Mairie de Wissous	2022 (1 M€)
Wissous	Programme de rénovation énergétique de l'éclairage public	Mairie de Wissous	2022-2030 (10 M€ y compris enfouissement MGPE SIGEIF)
Wissous	Requalification durable du réfectoire de l'école la Fontaine	Mairie de Wissous	travaux 2022 - (600 K€)
CCPL			
CCPL	Accompagner les communes et l'intercommunalité dans leurs programmes de rénovation thermique des bâtiments	CCPL / Communes / ALEC	en lien avec PCAET
CCPL	Programme global intercommunal de rénovation thermique des gymnases	CCPL	Phase 1 en cours (610k€ HT)/ Phase 2 début 2022 (571 k€HT)
CCPL	rénovation thermique mairie Briis sous F. : remplacement des menuiseries	Commune de Briis sous F.	2022 (60k€)
CCPL	Réhabilitation thermique de la verrière de l'école maternelle	Commune de Briis sous F.	2022 (120 K€)
CCPL	plan de déploiement de chauffe-eau solaires à Briis sous F.	Commune de Briis sous F.	2022-2025 (24 K€), études préalables réalisées
CCPL	programme de rénovation énergétique de l'école maternelle de Forges les Bains	Commune de Forges les Bains	2022-2023 (740K€)
CCPL	programme de rénovation énergétique de l'école élémentaire de Forges les Bains	Commune de Forges les Bains	2022-2025 (4M€)
CCPL	Déploiement d'un système de supervision des consommations énergétiques des équipements municipaux de Forges les B.	Commune de Forges les Bains	2022 (5K€/an)

CCPL	Déploiement d'un système de supervision des consommations énergétiques des équipements municipaux de Limours	Commune de Limours	2022 (5K€/an)
CCPL	Programme de rénovation des chaufferies des bâtiments communaux de Limours	Commune de Limours	2022-2024 (117K€)
CCPL	rénovation thermique du gymnase de Vaugrineuse	Commune de Vaugrineuse	2023 (phase 1 : 100K€)
CCPL	Programme de rénovation thermique de la salle polyvalente de St Maurice Montcouronne	Commune de St Maurice Montcouronne	2023 (210 à 230 K€)
CCPL	Accompagner les communes dans leurs programmes pour la performance énergétique de l'éclairage public		dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Programme de rénovation de l'éclairage public de la GAR (LED)	CCPL	
CCPL	Programme global de performance énergétique de l'éclairage public de Briis sous F.	Commune de Briis sous F.	marché de performance énergétique (programme pluri-annuel) (800 K)
CCPL	Programme de rénovation de l'éclairage public (LED) de Forges les Bains	Commune de Forges les Bains	2022 (30K€/an)
CCPL	Programme de rénovation de l'éclairage public (LED) de Limours	Commune de Limours	2022 (40K€)
CCPL	Programme de rénovation de l'éclairage public (LED) de Vaugrineuse	Commune de Vaugrineuse	2022 (13K€)
CCPL	Programme de réhabilitation global de l'école de Vaugrineuse	Commune de Vaugrineuse	2024
Énergies renouvelables			
CPS			
CPS	Schéma directeur des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur	CPS	Diagnostic et élaboration 2022 (50 K)
CCPL			
CCPL	Déploiement charte forestière en lien avec la valorisation de la ressource en bois	CCPL / PNR	dans le cadre du plan d'action du PCAET
CCPL	Etude de faisabilité sur le développement du photovoltaïque		dans le cadre du plan d'action du PCAET
Axe 2: Transitions numériques			
Schéma et infrastructures numériques			
CPS			
CPS	conforter le déploiement des infrastructures numériques	CPS, CD 91	THD définition et consultation 2023-2024 - Déploiements 2024-2025 (2,5 M€/2022-2023 + 500 K€/an) IOT AMO 2023-2024 - Déploiement 2025 (500 K€)
CPS	instaurer une gouvernance numérique et des données du territoire	CPS, CD 91	AMO 2021-2022 - déploiement et mise en place 2022-2023 (1 M€)
CPS	Portails SIG et Open Data et plateforme de données	CPS, CD 91	SIG 2021-2023 (1,150 M€ 2021-2027) OPEN DATA 2022-2024 (120 K€) Plateforme de données 2022-2024 (750 K€)
CPS	Alliance économie circulaire et transformation numérique	CPS, Irt SystemX, Centrale Supélec, SIOM	2021-2022 (80 K€)
CPS	Plateforme de pilotage du PCAET	CPS	Elaboration 2021-2023 - diffusion 2023 (90 K€)
CPS	Services numériques à destination des usagers	CPs	Guichet unique 2022-2025 (100 K€) - identifiant citoyens unique 2022-2025 (50 K€) - Plateforme de participation citoyenne 2022-2025 (300 K€)
CPS	observatoire des mobilités	CPS	refonte 2019-2024 - mise à dispo 2023-2024 (60 K€)

CPS	plateforme de planification énergétique	CPS, Irt SystemX	cas d'usage 2021-2023 - passage à l'échelle 2024-2026 (420 K€)
Agilité des services publics			
CPS			
CPS	Réinformatisation du réseau des médiathèques	Médiathèque du réseau	2022-2023 (42 K€ / an)
CPS	Mise en place de la RFID sur l'ensemble du réseau des médiathèques	Médiathèque du réseau	à préciser (580 K€ + 20 K€/an)
Communes CPS			
Villebon sur Yvette	Développement des services dématérialisés de Villebon-sur-Yvette	Mairie de Villebon sur Yvette	Déploiement decembre 2021 (37 K€)
Villebon sur Yvette	Transition numérique de la Médiathèque Municipale	Mairie de Villebon sur Yvette	Travaux 2022-2023 (430 K€)
Chilly Mazarin	Programme global de digitalisation de la collectivité et mise à niveau des serveurs informatiques municipaux	Mairie de Chilly Mazarin	2022-2023 (800 k€)
Les Ulis	Programme global de digitalisation de la commune	Mairie des Ulis	2022-2023 (263 K€)
Verrières-le-Buisson	Programme global de digitalisation – création d'une application mobile de relation avec le citoyen	Mairie de Verrières-le-Buisson	2022 (6 k€)
Verrières-le-Buisson	Programme global de digitalisation de la commune Refonte du site internet de la commune	Mairie de Verrières-le-Buisson	2022 (50 k€)
Verrières-le-Buisson	Programme global de digitalisation de la commune – Transformation numérique	Mairie de Verrières-le-Buisson	2022 (18 K€)
Les Ulis	Création de guichets d'accès au numérique dans les équipement municipaux - MPT les Amonts - CCAS - CMS	Mairie des Ulis	2022 - 2023
Saclay	Programme de digitalisation de la collectivité	Mairie de saclay	acquisition du materiel et procédure de dématérialisation 2022
Villejust	Transformation digitale et gestion du système d'information	Mairie de Villejust	2023-2026 (300K€)
Longjumeau	Transformation du système d'information et amélioration de la relation aux usagers (guichet unique, signalement citoyen, plateforme de participation citoyenne)	Mairie de Longjumeau	2022 - 2026 (310 K€)
Wissous	Programme de digitalisation de la collectivité - Dématerrialisation du Conseil Municipal	Mairie de Wissous	Travaux 2022 (15 K€)
CCPL			
CCPL	Envisager le déploiement de conseillers numériques dans un cadre intercommunal	Communes	
CCPL	Programme de digitalisation de la mairie de Forges les Bains	Commune de Forges les Bains	2022 (35 K€)
CCPL	Programme de digitalisation de la mairie de Limours, dont le développement d'une application de gestion de la vie citoyenne	Commune de Limours	2022 (10K€) + (appli: 9,5 K€ + 6K€/an)
Axe 3: Transitions socio-économiques			
Requalification durable des ZAE			
CPS			

CPS	Programme de requalification durable des ZAE de la CPS: - Remise aux normes environnementale des espaces public - désimperméabilisation des sols - liaisons douces - aménagement paysagés - gestion économe de l'éclairage publics.	CPS	2021 - 2027 - (Programme global 15 M€)
Optimisation foncière des ZAE			
CPS			
CPS	Optimisation foncière ZAE	CPS	Consultation AMO 2022 - Mise en œuvre 2023-2026 (500 K€)
Les Ulis	Cœur de Parc Courtabœuf	CPS	Etude 2019-2020 - Travaux 2022-2023 (1,25 M€)
Les Ulis, Villebon-sur-Yvette, Villejust	Stratégie PPA Courtabœuf	CPS	Etude 2022 - Signature 2022-2023 (400 K€)
Axe 4 : Transitions démographiques			
Transformation services publics – Tiers Lieux			
Communes CPS			
Igny	Igny Lab - création d'un tiers lieux et recyclage de friches	CPS	2022-2024 (2,5 M€)
Marcoussis	Tiers Lieux : Le chêne rond - création d'un tiers lieux et recyclage de friches	Mairie de Marcoussis	2022 - 2024 (2 M€)
Chilly Mazarin	Projet de création d'un tiers lieu culturel – traitement de la friche de l'ancienne MJC	Mairie de Chilly Mazarin	Etude 2023 - Travaux 2024-2025 (3,3 M€)
Longjumeau	Programme de réhabilitation énergétique de la médiathèque en lien avec la création d'une micro folie et d'un tiers lieu culturel	Mairie de longjumeau	2023-2024 (1 M)
Villebon sur Yvette	Ouverture d'un Maison de Santé pluriprofessionnelle Cabinet médical du Viaduc	Mairie de Villebon sur Yvette	2022
Saclay	Projet de création d'une maison des projets en lien avec l'aménagement du Christ de Saclay	Mairie de Saclay	2022
CCPL			
CCPL	Création d'un tiers-lieu à la GAR	CCPL	Foncier sous maîtrise CCPL – études de faisabilité économique en cours
CCPL	Réhabilitation d'un bâtiment municipal pour la création d'une épicerie et d'un café participatifs	Commune de Vaugrigneuse	
CCPL	Réhabilitation d'un bâtiment municipal pour la création d'un café participatif	Commune de Fontenay les Briis	
CCPL	Rénovation de la maison communale de Pecqueuse : valorisation du patrimoine rural	Commune de Pecqueuse	2023 (100K€ HT)
Transformation Urbaine			
Revitalisation des centres bourgs			
CPS			
Longjumeau, Orsay	Requalification des sites du GHNE de Longjumeau et Orsay en lien avec le projet d'ORT	CPS	Etudes 2022-2023 (300 K€)
Communes CPS			
Les Ulis	Programme global d'aménagement du quartier COURDIMANCHE – Aménagements en lien avec la transition écologique – désimperméabilisation/végétalisation	Mairie des Ulis	Calendrier 2022-2027

Epinay sur orge	Programme de réhabilitation durable et énergétique du marché couvert	Mairie d'Epinay sur orge	2022 (103 K€)
Orsay	Recyclage de la friche de l'Illet de la poste dans le cadre du projet de réaménagement du centre ville en lien avec le projet d'ORT	Mairie d'orsay / CPS	Etudes 2022 - Travaux 2023-2025 (2,1 M€)
CCPL			
CCPL	Elaboration et mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain	CCPL / Communes	préparation de l'avenant à la convention-cadre
CCPL	Elaboration du volet Mobilités du programme PVD (réalisation de la liaison Briis / Limours)	CCPL / Limours / Briis	en lien avec Schéma Directeur Liaisons Douces
CCPL	Lancement d'une étude urbaine cœur de ville Limours	CCPL / Limours	2022 - 70 000 € TTC
CCPL	Lancement d'une étude pour le réaménagement des entrées de ville de Limours	CCPL / Limours	2022- (38K€)
Développement du plateau de Saclay			
CPS			
Orsay, Bures	université campus vallée	CPS/UPS/EPAPS	Consultation AMO 2022 - études 2023-2024 - Travaux à partir de 2024-2026 (3,5 M€)
Palaiseau	Poursuite de l'aménagement du Quartier Camille Claudel à Palaiseau 2023-2026	SEM Paris Saclay aménagement et CPS	Labellisation 2021 - études 2022-2025 - Travaux 2026 (8,2 M€)

Annexe 4

PROJETS RETENUS DSIL 2020-2021						
Enveloppe	Porteur	Intitulé du projet	Coût de l'opération	Montant de la subvention	% taux de participation	
DSIL 2020 « classique »	Limours	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	470 292,00 €	129 605,00 €	27,56%	
	MASSY	Travaux de reconstitution d'équipements sportifs dans le parc Georges Brassens (terrains de football et de tennis, boulodrome, aménagement, mobiliers et études), dans le cadre de la création du nouveau pôle culturel francilien de présentation et de conservation des collections du centre Georges Pompidou	8 197 785 €	4 000 000,00 €	48,79 %	
		Travaux d'aménagement du boulevard urbain en vue d'accueillir un transport en commun en site propre dans la ZAC de la Bonde (Liaison Massy Europe Les Champarts)	1 262 460 €	400 000,00 €	31,68 %	
	(CA Paris-Saclay) Paris-Sud Aménagement	Travaux d'extension de la gare routière Massy-Atlantis : création de trois quais centraux, d'un ouvrage en superstructure pour assurer les liaisons piétonnières sécurisées, création et reprise des voies de bus autour des quais centraux et redressement de la voie rejoignant l'A10 depuis l'avenue Carnot	9 265 000 €	2 700 000,00 €	29,14 %	
	CCPL	Première tranche des travaux de rénovation thermique et de rénovation énergétique des gymnase de la communauté de communes du Pays de Limours	610 000,00 €	149 806,00 €	24,56%	
	GIF SUR YVETTE	Travaux de réfection de la toiture des tennis couverts de Chevry II	467 000,00 €	116 750,00 €	25,00%	
	MARCOUSSIS	Acquisition de terrains et création d'une liaison douce entre le gymnase de la ferme et le centre ville	178 000,00 €	44 500,00 €	25,00%	
	PALAISEAU	Travaux de réaménagement et de rénovation thermique des bâtiments de l'ancienne école Jules Ferry regroupant actuellement l'association « La Fabrique culturelle » et l'école de musique (installation d'une chaudière bois à granulés et d'une chaudière à gaz à condensation, utilisation de matériaux biosourcés, travaux d'isolation, gestion raisonnée de l'eau, récupération des eaux pluviales).	1 546 164,00 €	499 101,00 €	32,28%	
	VAUHALLAN	Travaux d'installation d'une pompe à chaleur dans la salle polyvalente et de séparation des réseaux du chauffage de la salle polyvalente et du groupe scolaire de la commune pour améliorer leurs performances énergétiques	55 000,00 €	13 750,00 €	25,00%	
	SAINT MAURICE MONTCOURONNE	Travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente Alfred Lucas (remplacements des éclairages par un éclairage de type LED, isolation des rampants, des ventilateurs et des murs extérieurs, remplacement des dômes, des translucides et des menuiseries extérieures, création d'un sas d'entrée)	206 000,00 €	41 200,00 €	20,00%	
DSIL « relance » 2020	Bures-sur-Yvette	Travaux de rénovation de l'église Saint Matthieu à Bures-sur-Yvette	657 555 €	202 000 €	30,72%	
	Ballainvilliers	Travaux d'extension du groupe scolaire des Haut Frenais : construction de 8 nouvelles classes et aménagement de deux cours de récréation écologiques dans une démarche de haute qualité environnementale (déTECTEURS de mouvement, interrupteurs crépusculaires, travaux d'étanchéité)	909 000 €	200 000 €	22,00%	
	CA Paris-Saclay	Développement et licence d'accès à la plateforme de diagnostic « maMob' »	130 250 €	100 000 €	76,78%	
DSIL « relance » 2021	Limours	Rénovation énergétique des tribunes et des vestiaires du terrain de football du stade Vincent Coupet Réhabilitation lourde de la tribune actuellement condamnée par la commission de sécurité et conception d'un bâtiment modulaire avec isolation thermique et intégration paysagère et système de récupération des pluies.	829 110,00 €	414 555,00 €	50,00 %	
	Marcoussis	Circulations douces entre la vallée et la ZI de la fontaine de Jouvence Cette liaison douce permettra aux habitants du plateau d'Ollainville et de Marcoussis de rejoindre soit la ZI de la Fontaine de Jouvence ou d'aller jusqu'à la zone de Courtabœuf de manière totalement sécurisée.	528 333,00 €	264 166,50 €	50,00 %	
	Ballainvilliers	Réfection des façades du Château	608 332,00 €	182 499,60 €	30,00 %	
	Les Ulis	Rénovation thermique de toitures pyramidales (étanchéité, isolation, ventilation, sécurité) du groupe scolaire et accueil de loisirs GS2 Bergères Elementaire	600 000,00 €	300 000,00 €	50,00 %	
	Chilly-Mazarin	Remplacement de luminaires par des LED (éclairage public)	247 671,66 €	123 835,83 €	50,00 %	
	Communauté d'agglomération Paris-Saclay	Requalification du chemin du trou rouge en espace partagé Liaison intercommunale Nord/Sud sur un chemin situé sur les communes de Vauhallan, Igny, Palaiseau. Seule liaison sécurisée pour les cyclistes entre polytechnique et les communes du Nord. Comprend également le tronçon entre la gare d'Igny et le plateau de Saclay.	560 000,00 €	168 000,00 €	30,00 %	

Annexe 4

	Communauté d'agglomération Paris-Saclay	Passerelle piétonne et cyclable sur l'A10 Passerelle cyclable qui jouxterait l'ouvrage routier existant (A10). Vient compléter le projet de requalification du parc de Courtabœuf et son accessibilité. Permet de relier Les Ulis à tout se secteur Est rural.	2 165 000,00 €	337 307,00 €	15,58 %
DSIL 2021 « rénovation énergétique des bâtiments publics »	Longjumeau	Rénovation énergétique de l'école maternelle Charles Perrault. Remplacement de la couverture en étanchéité de la toiture terrasse.	300 000,00 €	150 000,00 €	50,00 %
	Longjumeau	Rénovation énergétique des écoles maternelles Charles Perrault et les écoles élémentaires Hélène Boucher et Guyanemer: programme de emplacement d'huisseries	443 780,00 €	221 890,00 €	50,00 %
	Palaiseau	Rénovation énergétique du Groupe scolaire Tailhan : isolation et réfection de l'étanchéité toiture et menuiseries extérieure du bâtiment logement actuellement vacant	506 000,00 €	151 800,00 €	30,00 %
	Gif-sur-Yvette	Rénovation thermique du groupe scolaire du centre – 1ère tranche	1 250 000,00 €	336 000,00 €	26,88 %
	Verrières le Buisson	Rénovation énergétique de l'école maternelle Bois Loriot Installation de panneaux photovoltaïques Renforcement charpente et isolation thermique Isolation thermique extérieure	915 000,00 €	274 500,00 €	30,00 %
	Marcoussis	Programme de rénovation énergétique de bâtiments publics (école maternelle JJ Rousseau, gymnase de la ferme des prés et bloc de bâtiments PMI/PM) : isolation, menuiseries, chaudières	750 000,00 €	210 000,00 €	28,00 %
	Villebon-sur-Yvette	Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville réhabilitation de la toiture et réalisation d'une isolation thermique renforcée Isolation des façades extérieures Remplacement de tous les terminaux, mise en place d'une régulation 5GTB ou GTC)	842 172,50 €	294 760,38 €	35,00 %
	Igny	Rénovation énergétique des équipements publics : remplacement des menuiseries des écoles, de la Mairie et isolation des combles de la Mairie	395 040,00 €	197 520,00 €	50,00 %
	Champlan	Réhabilitation énergétique du Gymnase municipal	1 292 193,40 €	581 487,03 €	45,00 %
	Orsay	Création d'un équipement de géothermie du stade nautique : Travaux d'installation des équipements destinés à récupérer les calories du pieds d'eau potable afin d'alimenter en chaleur le stade nautique municipal.	535 599,00 €	107 119,80 €	20,00 %